

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
17 MARS 2016**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 17 mars 2016 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, via la technologie « FaceTime », mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Mireille Paquin et messieurs les conseillers Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire, qui est à l'extérieur de la municipalité, mais, présent via la technologie « FaceTime ».

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 56 du présent procès-verbal.

2016-03-23

**Acceptation des soumissions pour la reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Pierre, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur général dans le domaine du pavage et d'enrobé tiède flexible de haute performance pour la reconstruction du rang Saint-Pierre;

**ATTENDU** que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 12 février 2016 pour la réalisation de son projet;

**ATTENDU** qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 17 mars 2016 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

**ATTENDU** que la municipalité procédera, au courant de l'année 2016, à des travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** que cinq professionnels dans le domaine du pavage ont soumissionné dont : Construction et Pavage Boisvert inc., Eurovia Québec Construction inc., Maskimo Construction inc., Construction et Pavage Portneuf inc. et Pagé Construction;

**ATTENDU** que les entrepreneurs pouvaient soumissionner pour un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, tel que stipulé dans l'addenda 3 et pouvaient également soumissionner pour un enrobé tiède flexible de haute performance (FLEXTECH) ou équivalent, décrit dans le document d'appel d'offres;

**ATTENDU** que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la fourniture d'un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

**ATTENDU** les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour les travaux suivants:

- L'arpentage de construction;
- La pulvérisation du pavage existant sur une profondeur de 200 mm dont la superficie est d'environ 44 100 mètres carrés. L'épaisseur du pavage existant varie entre 45 et 165 mm;
- Le nivellement du matériel pulvérisé à 3% de pentes transversales et compacté à 98% P.M.;
- Le rechargement de pierre MG-20 d'une épaisseur de 100 mm, incluant le transport, le nivellement à 3% de pentes transversales et la compaction à 98% P.M.;
- La mise en place d'une couche unique d'environ 43 400 mètres carrés de pavage, par enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD ou d'un pavage par enrobé tiède flexible de haute performance (FLEXTECH), à raison de 65 millimètres d'épaisseur sur toute la surface à paver ayant 3% de pentes transversales, compacté selon les recommandations du laboratoire mandaté par la municipalité pour le rang Saint-Pierre;
- Le sciage du pavage existant à 6 endroits;
- Le nettoyage des surfaces sciées et la pose de liant d'accrochage;
- La fourniture, le nivellement et le compactage à 95% P.M. des accotements en matériaux granulaires MG-20 afin de refaire les 2 accotements sur une distance d'environ 7 000 mètres linéaire;
- La fourniture, la mise en place, la compaction de pierre MG-20 pour l'ajustement d'environ 70 entrées charretières au nouveau profil du pavage;
- La fourniture et la mise en place de la ligne centrale (jaune) et des lignes de rives (blanche) sur toute la longueur du nouveau pavage;

<b>Compagnies</b>	<b>Prix</b>
Construction et Pavage Boisvert inc.	<b>1 095 990,57\$</b> (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Eurovia Québec Construction inc.	<b>1 037 299,85\$</b> (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Maskimo Construction inc.	<b>1 097 286,91\$</b> (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Construction et Pavage Portneuf inc.	<b>1 104 924,67\$</b> (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Pagé Construction	<b>1 073 393,95\$</b> (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)
Eurovia Québec Construction inc.	<b>1 066 241,36\$</b> (FLEXTECH)

(ATTENDU)

**ATTENDU** que l'entrepreneur retenu doit se conformer au devis détaillé et des 4 addendas pour la fourniture et pose de béton bitumineux tel que fournis dans les documents d'appel d'offres;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur Général, et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte l'analyse des 6 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 12 février 2016 incluant les 4 addendas pour la réalisation du projet.

**QUE** le conseil mandate la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction d'un tronçon du rang Saint-Pierre, selon les modalités de l'appel d'offres, incluant les 4 addendas « Fourniture et pose de béton bitumineux » pour un montant de 1 037 299,85\$ taxes incluses.

**QUE** tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de reconstruction du rang Saint-Pierre dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Période de questions**

- Aucune question.

2016-03-24

#### **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h34.

Adoptée à l'unanimité.

---

Guy Veillette, maire

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général